

— madame Lise Thiboutot. Conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

54335

Gouvernement du Québec

Décret 801-2010, 22 septembre 2010

CONCERNANT la prolongation de la durée du mandat de la Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges de la Cour du Québec, des cours municipales et des membres du Tribunal administratif du Québec

ATTENDU QUE par le décret n^o 322-2010 du 14 avril 2010, le gouvernement a constitué la Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges de la Cour du Québec, des cours municipales et des membres du Tribunal administratif du Québec, visant à enquêter sur les allégations formulées par M^e Marc Bellemare concernant le processus de nomination des juges de la Cour du Québec, notamment au regard de l'influence qu'auraient exercée de tierces personnes dans ce processus, ainsi que sur le processus de nomination des juges des cours municipales et des membres du Tribunal administratif du Québec et que la Commission était tenue de compléter ses travaux et de soumettre son rapport final et ses recommandations au gouvernement au plus tard le 15 octobre 2010;

ATTENDU QUE la Commission requiert une période additionnelle pour compléter ses travaux et soumettre son rapport final;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger la durée du mandat de la Commission;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE le décret n^o 322-2010 du 14 avril 2010 soit modifié par le remplacement, dans le premier alinéa du dispositif, de la date du « 15 octobre 2010 » par celle du « 31 janvier 2011 »;

QUE le mandat de la Commission ainsi que les désignations, conditions et autres modalités prévus au décret n^o 322-2010 du 14 avril 2010 demeurent inchangés.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

54336

Gouvernement du Québec

Décret 803-2010, 22 septembre 2010

CONCERNANT la nomination de M^e Christine Ellefsen comme régisseuse et présidente de la Régie des alcools, des courses et des jeux

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux (L.R.Q., c. R-6.1) prévoit notamment que la Régie est composée de dix-sept régisseurs, dont un président, nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus cinq ans;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 8 de cette loi prévoit que le gouvernement fixe la rémunération des régisseurs, leurs avantages sociaux et leurs autres conditions de travail;

ATTENDU QUE M^e Guy Lemoine a été nommé régisseur et président de la Régie des alcools, des courses et des jeux par le décret numéro 308-2010 du 31 mars 2010, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE M^e Christine Ellefsen a été nommée régisseuse et vice-présidente de la Régie des alcools, des courses et des jeux par le décret numéro 481-2009 du 22 avril 2009 et qu'il y a lieu de la nommer présidente de cette Régie;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique :

QUE M^e Christine Ellefsen, régisseuse et vice-présidente de la Régie des alcools, des courses et des jeux, soit nommée régisseuse et présidente de cette Régie pour un mandat de trois ans à compter des présentes, aux conditions annexées, en remplacement de M^e Guy Lemoine.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU